



## (12) FASCICULE DE BREVET

- (11) N° de publication : **MA 37901 A1** (51) Cl. internationale : **B41K 1/56**  
(43) Date de publication : **31.05.2016**

- 
- (21) N° Dépôt : **37901**  
(22) Date de Dépôt : **05.10.2014**  
(71) Demandeur(s) : **BRAHIM CHAOUI, 18-20 RUE LOUKOUSS HAY ELHANA CASABLANCA (MA)**  
(72) Inventeur(s) : **BRAHIM CHAOUI**

- 
- (54) Titre : **CACHET DE TAMPON HUMIDE POSTAL**  
(57) Abrégé : La présente invention vise un dispositif constitué par une nouvelle forme améliorée de cachet de tampon humide comprenant une date devant être ajustée avant l'apposition du cachet (dateur) ayant pour principal objet:- à supprimer ou limiter de façon drastique le risque d'oubli, d'erreur, de manipulation frauduleuse de la mise à jour de la date au niveau,- de limiter le risque de falsification du dateur. Un cachet de tampon humide, scellé par un organisme certificateur, comprenant une date et/ou un code ajustable automatiquement ou manuellement, connecté à l'ordinateur de façon à permettre la transmission des informations sur la date et/ou le code ajusté sur le cachet et de façon permanente ou uniquement lors de la mise à jour du dateur. Lorsque le cachet n'est pas connecté au logiciel gérant l'application au niveau de l'ordinateur, l'ajustement est bloqué en manuel.

## CACHET DE TAMPON HUMIDE POSTAL

**ABREGE**

La présente invention vise un dispositif constitué par une nouvelle forme améliorée de cachet de tampon humide comprenant une date devant être ajustée avant l'apposition du cachet (dateur) ayant pour principal objet :

- à supprimer ou limiter de façon drastique le risque d'oubli, d'erreur, de manipulation frauduleuse de la mise à jour de la date au niveau,
- de limiter le risque de falsification du dateur.

Un cachet de tampon humide, scellé par un organisme certificateur, comprenant une date et/ou un code ajustable automatiquement ou manuellement, connecté à l'ordinateur de façon à permettre la transmission des informations sur la date et/ou le code ajusté sur le cachet et de façon permanente ou uniquement lors de la mise à jour du dateur. Lorsque le cachet n'est pas connecté au logiciel gérant l'application au niveau de l'ordinateur, l'ajustement est bloqué en manuel.

**CACHET DE TAMPON HUMIDE POSTAL**

La présente invention vise un dispositif constitué par une nouvelle forme améliorée de cachet de tampon humide comprenant une date devant être ajustée avant l'apposition du cachet (dateur) ayant pour principal objet :

- 5
- à supprimer ou limiter de façon drastique le risque d'oubli, d'erreur, de manipulation frauduleuse de la mise à jour de la date au niveau,
- 10
- de limiter le risque de falsification du dateur.

Le dateur objet de la présente invention est un dateur qui ressemble presque à l'identique à un dateur normal.

15 L'usage des dateurs est fréquent par les établissements et organismes tel que les agences bancaires, les agents d'assurance, les bureaux de poste, les administrations publiques tel que l'administration fiscale, les douanes, l'office de change, la caisse de sécurité sociale ainsi que la majorité des entreprises et associations.

20 \*\*\*\*\*

**NOTES LIMINAIRES**

25 1. Tout document physique ou informatique peut être sujet à falsification. La présente invention, faisant partie d'un ensemble de brevets formant un dispositif global tendant à la sécurité physique et électronique des documents en papier, ne vise pas à réduire ce risque à néant. Toutefois la combinaison de plusieurs techniques relatives à la sécurité physique des documents, qui chacune permet une réduction sélective d'un type particulier de risque, permet d'obtenir un niveau de risque minimal tolérable. Nous considérons à ce titre que cette invention vise un ensemble de dispositifs indépendants et en même temps complémentaires aux autres inventés, qui lorsqu'ils sont combinés permettent d'obtenir le meilleur compromis entre sécurité et coût de revient ainsi que la plus grande efficacité.

30

35 2. Par ailleurs nous nous référons à la notice de l'Office de la Propriété Industrielle de la Poste au 100 boulevard de la République 75011 Paris en ce qui concerne les modalités de dépôt de la présente invention.

\*\*\*\*\*

40

45

**DESCRIPTIF SOMMAIRE**

La présente invention vise un dispositif constitué par une nouvelle forme améliorée de cachet de tampon humide comprenant une date devant être ajustée avant l'apposition du cachet (dateur) ayant pour principal objet :

- 5
- à supprimer ou limiter de façon drastique le risque d'oubli, d'erreur, de manipulation frauduleuse de la mise à jour de la date au niveau,
  - de limiter le risque de falsification du dateur.

10 Un cachet de tampon humide, scellé par un organisme certificateur, comprenant une date et/ou un code ajustable automatiquement ou manuellement, connecté à l'ordinateur de façon à permettre la transmission des informations sur la date et/ou le code ajusté sur le cachet et de façon permanente ou uniquement lors de la mise à jour du dateur. Lorsque le cachet n'est pas  
15 connecté au logiciel gérant l'application au niveau de l'ordinateur, l'ajustement est bloqué en manuel.

\*\*\*\*\*

20

25

30

35

40

45

**LES FABRICANTS POTENTIELS DE L'INVENTION**

La présente invention sera notamment mise en œuvre par les fabricants de dateur ou par les fabricants d'accessoires informatiques.

5

\*\*\*\*\*

**CONTEXTE ET ETAT DE LA TECHNIQUE**

10

L'apposition d'un cachet de tampon humide comprenant une date ajustable est effectuée, en général au niveau des grandes entreprises qui disposent en général de plusieurs agents réparties géographiquement sur plusieurs agences, généralement par un opérateur à qui l'organisme a confié la garde du cachet.

15

L'opérateur ajuste la date en principe avant l'apposition. Le réglage de la date n'est pas refait lors des appositions ultérieures ayant lieu la même journée.

Dans certains cas la date apposée, avec un dateur de l'entité, sur un document ne correspond pas à la date réelle de l'apposition du cachet. Ces situations sont :

20

- **Oubli de réglage du dateur** : La date apposée est la dernière date figurant sur le dateur. L'opérateur oublie de vérifier la date avant l'apposition ou pense l'avoir effectué ;

25

- **Erreur de réglage du dateur** : L'opérateur se trompe sur la date du jour et ajuste le dateur en conséquence avec une date erronée ou se trompe dans le réglage tout en pensant que le réglage est correct ;

30

- **Réglage frauduleux du dateur** : L'opérateur règle frauduleusement le dateur sur une date voulue.

Les deux premiers cas sont imputables à l'opérateur qui est de bonne foi alors qu'au niveau du troisième cas l'opérateur est de mauvaise foi et il effectue une manipulation frauduleuse.

35

Les manipulations frauduleuses par les opérateurs peuvent coûter très chères à l'organisme dans la mesure où le risque est concentré sur des opérations dont les enjeux sont importants.

40

Dans d'autres cas, les dateurs sont fabriqués par les faussaires. Afin de palier ces manipulations frauduleuses, il est connu un ensemble de dispositifs, qui se base sur un réglage selon un code ajustable indirectement introduits dans les déplacements des traits représentés par le cadre du cachet ou des traits adjacents au cadre. Le déplacement de l'emplacement de la date ou des éléments la composant, au niveau du cachet, n'est pas visé dans ces dispositifs alors qu'il peut passé inaperçu et aboutir à ne pas attirer l'attention des faussaires sur cet aspect.

\*\*\*\*\*

**DESCRIPTIF DE L'INVENTION**

45

Un cachet de tampon humide, scellé, éventuellement par un organisme certificateur, comprenant une date et/ou un code ajustable automatiquement ou manuellement, connecté à l'ordinateur de façon à permettre la transmission des informations sur la date et/ou le code lors de chaque ajustement, à l'aide de préférence d'un câble ou tout type de connexion sans fil et dont l'ajustement est bloqué lorsque cette connexion n'est pas établie.

A titre préférentiel, l'opérateur peut choisir la date qu'il souhaite. Si celle-ci ne correspond pas à la date figurant dans le système, un rapport devrait être établi sur la nature de l'opération effectuée et validé par exemple par le supérieur hiérarchique.

5 Le dateur comprend un système de blocage des roues de réglage de la date. Lors de la mise en place du cordon informatique le système se débloque après échange de données avec le logiciel et lors du retrait du cordon informatique le système se remet en place bloquant les roues de réglage de la date.

10 Au niveau de cette conception le mode sans courant est le blocage. On utilisera de préférence des ressorts pour maintenir le système bloquant en place. Le passage du courant au niveau d'un dispositif électrique, qui peut être utilisé des petits moteurs, un système électromagnétique ou autre, permet de débloquer le système mis en place. Le moment de passage du courant est réduit aux moments de l'ajustement.

15 Les mouvements effectués par l'opérateur pour ajuster la date sur les roues de réglages de la date sont transmises par les capteurs à l'ordinateur. Un logiciel installé sur l'ordinateur de préférence connecté à un serveur au niveau du siège affiche la date d'aujourd'hui, affiche la date du dateur et l'enregistre. L'opérateur en branchant le cordon effectue dans une variante manuellement le réglage de la date et le logiciel l'informe si la date est erronée. A sa prise de  
20 fonction l'opérateur doit effectuer le réglage du dateur. Le système garde les dates et heures de cet ajustement.

25 Par ailleurs afin de détourner le dispositif, un opérateur de mauvaise foi, peut lors de l'étape de réglage de la date, opérer des appositions de cachet de tampon humide avec la date voulue avant le réglage final avec la date du jour et le retrait du cordon. Afin de palier ce risque, des dispositifs palliatifs devraient être mis en place, consistant par exemple en un cache translucide du dateur entourant le dateur dans sa moitié basse qui bloque l'accès au cachet lors de l'opération d'ajustement.

30 Dans une variante, préférentiel, du dispositif le cachet est mis sur un support connecté à l'ordinateur et/ou connecté du support au dateur, le tout à titre préférentiel et non limitatif de façon permanente, à l'aide de connexion avec usage de câble ou toute technique sans fil.

35 L'usage du support comme dispositif intermédiaire n'est pas obligatoire dans la conception mais permet de l'améliorer. En cas de déconnexion ou de coupure de courant le dateur est bloqué dans le support ou dans le cas où le dateur n'est pas mis dans le support, l'information est enregistrée dans le logiciel gérant ce pilote. Le support peut comprendre une partie basse translucide permettant à l'utilisateur de voir la date qu'on ajuste. Le dispositif d'ajustement, automatique ou manuel, du dateur peut être à titre préférentiels sur le support.

40 A titre préférentiel chaque dateur comprend un code PIN figurant sur une puce, lors de la connexion l'ordinateur à l'aide du logiciel paramétré par le service informatique du siège se connecte à la puce se trouvant dans le dateur et fournit le code. Si on connecte le dateur à un autre ordinateur ou le logiciel est installé le système nous demande le code. Après trois essais  
45 la puce se bloque.

Le dateur et éventuellement le support sont scellés par l'entreprise ou de préférence par un organisme reconnu par tous tel que la Poste.

De préférence le dateur n'est pas muni de batterie et les capteurs ne fonctionnent qu'après la mise en place du cordon informatique, toute fois dans une variante du dispositif le dispositif peut contenir une ou des batteries et/ou des piles.

5 A titre préférentiel, afin de limiter le risque de falsification du dateur, chacun des trois éléments composant la date à savoir le numéro du jour, le mois et l'année se déplace légèrement en trois positions verticales et trois positions horizontales. Le nombre total des combinaisons est (  $3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 = 729$  ). A titre préférentiel les déplacements peuvent être manuels ou automatiques. Six détecteurs sont intégrer au dispositif pour permettre au logiciel de reconnaître la combinaison mise sur le dateur. On peut imaginer un nombre de  
10 position plus important verticalement et horizontalement toute fois il nous semble que cela ne sera pas esthétique ni pratique. On peut limiter le nombre de combinaison verticale ou horizontale. L'utilisation de ce système a pour inconvénient d'agrandir la zone consacré à la date dans le dateur.

15 Dans une autre conception le dateur peut comprendre une lettre ou un ensemble de lettre constituant un élément en juxtaposition aux trois éléments composant la date à savoir le numéro du jour, le mois et l'année. L'ajout de ce groupe de lettre a pour but de faire la distinction par exemple entre le matin et l'après midi. Cette distinction est très utile par exemple dans les agences bancaires où les remise de chèque effectuée l'après midi sont  
20 considéré faite le lendemain. La notion d'après midi commence par le passage des agents chargés du transport de fond et des moyens de paiement à l'agence. Dans cette conception la mise à jour devrait être opérée deux fois par jour.

25 Dans un traitement préférentiel comprend des moteurs ou tout autre système électronique ou électrique permettant d'ajuster automatiquement le dateur qui opéré l'ajustement de façon indépendante ou après intervention humaine.

30 Si la connexion est faite par un câble permanent, l'ajustement des roues peut se faire à la fréquence voulue, en ajoutant l'heure par exemple. De préférence le cordon relie premièrement l'ordinateur à un support puis du support au dateur et l'ajustement s'opère lorsque le dateur est mis sur le support. Il est dans ce cas possible que les dateurs comprennent un numéro chronologique mis à jour automatiquement après chaque opération d'apposition détecté par un capteur.

35 Les dateurs utilisent en général des chiffres figurant sur un anneau fait en général en caoutchouc disposé sur un mécanisme qui peut tourner afin de permettre à l'opérateur de choisir les éléments composant la date et cela élément par élément.

40 Il est possible de prévoir des embouts en caoutchouc ou tout autre matière servant à cet usage comprenant la date de la journée qui sont pré-préparé pour chaque journée et inséré dans un appareil connecté au siège qui délivre chaque journée le ou les embouts de la journée et qui reçoit les embouts de la journée précédente.

\*\*\*\*\*

REVENDICATIONS

- 5 1. Cachet de tampon humide comprenant des éléments ajustables caractérisé en ce qu'il est  
premièrement scellé à titre préférentiel par un organisme certificateur, comprenant  
deuxièmement une élément ajustable manuellement et/ou automatiquement de façon géré  
par un ordinateur avant l'apposition du cachet, muni troisièmement de capteurs permettant  
de détecter les éléments ajustés et un système qui cache l'empreinte du cachet pendant  
l'opération d'ajustement, quatrièmement le système d'ajustement des éléments se bloque  
10 dans le cas où il n'est pas relié à l'ordinateur, muni cinquièmement à titre préférentiel d'une  
sortie électronique tel qu'il peut être relié par un cordon informatique à un ordinateur ou  
muni de tout système de connexion permettant d'établir une connexion à un ordinateur,  
sixièmement transmet les informations saisies par les capteurs, et septièmement  
éventuellement connecté de façon permanente à un support intermédiaire mis entre  
l'ordinateur et le cachet.
- 15 2. Cachet de tampon humide comprenant des éléments ajustables caractérisé en ce que  
chaque élément ajustable ou groupe d'éléments ajustable, se déplace légèrement, de un à  
deux millimètres, dans un certains nombres de positions horizontaux et/ou verticaux afin  
de constitué un code caché.
- 20 3. Automate caractérisé en ce qu'il délivre, à une fréquence donnée, les caoutchoucs des  
tampons de cachet humides contenant des éléments ajustables ajustées et qui ne  
fonctionne que s'il est connecté à un ordinateur ayant une connexion extérieure.
- 25 4. Eléments ajustables selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisés en  
ce qu'ils visent la date, l'heure, un numéro chronologique ou tout autre caractères  
numériques ou alphanumériques ou autres devant être ajusté avant l'opération  
d'apposition du cachet.

30

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

35

40

45



ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*\*  
OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ  
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE  
\*\*\*\*\*



المملكة المغربية  
-----  
المكتب المغربي  
للملكية الصناعية و التجارية  
-----

**RAPPORT DE RECHERCHE  
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**  
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la  
protection de la propriété industrielle)

<b>Renseignements relatifs à la demande</b>	
N° de la demande : 37901	Date de dépôt : 05/10/2014
Déposant : BRAHIM CHAOUI	
Intitulé de l'invention : CACHET DE TAMPON HUMIDE POSTAL	
Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.	
Les documents cités par l'examinateur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document	
Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :	
Partie 1 : Considérations générales	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport	
<input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité	
<input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés	
Partie 2 : Rapport de recherche	
Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté	
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle	
<input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée	
<input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention	
Examineur: BAMI MOHAMMED	Date d'établissement du rapport : 05/10/2014
Téléphone: 212 5 22 58 64 14/00	



**Partie 1 : Considérations générales**

*Cadre 1 : base du présent rapport*

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description  
5 Pages
- Revendications  
4

**Partie 2 : Rapport de recherche**

**Classement de l'objet de la demande :**

CIB : B41K1/54

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPOQUE, Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
A	<a href="http://www.timeclockeshop.com/reiner-speed-i-jet-798-date-stamp.aspx">http://www.timeclockeshop.com/reiner-speed-i-jet-798-date-stamp.aspx</a> 17/11/2009	1,3
X	US5950535 A Colop Stempelerzeugung Skopek Gmbh & Co. Kg 14/09/1999	2,4

**\*Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément  
 -« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier  
 -« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent  
 -« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs  
 -« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche (et non à la date de priorité), mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

**Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**

*Cadre 4 : Remarques de clarté*

La revendication 3 tente de définir l'objet par le résultat recherché. En tout état de cause, cette formulation n'est pas acceptable en l'espèce, puisqu'il semble possible de définir l'objet en des termes plus concrets, c'est-à-dire en exposant comment l'effet peut être obtenu.

L'objet des revendications 1-4 n'est pas clair au sens de l'article 35 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

*Cadre 5 : Déclaration motivée quant à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle*

Nouveauté (N)	Revendications 1-3 Revendications 4	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications 1,3 Revendications 2,4	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-4 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci-après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : <http://www.timeclockeshop.com/reiner-speed-i-jet-798-date-stamp.aspx>

D2 : US5950535 A

**1. Nouveauté (N) :**

Aucun document ne divulgue l'objet des revendications 1, 2 et 3. Par conséquent l'objet des revendications 1, 2 et 3 est nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13. Le document D1 divulgue des éléments ajustables caractérisés en ce qu'ils visent la date, l'heure, un numéro chronologique ou toute autre caractères alphanumériques devant être ajustés avant l'opération d'apposition du cachet. L'objet de la revendication 4 manque donc de nouveauté au sens de l'article 26 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

**2. Activité inventive (AI) :**

Le document D2 est considéré comme l'état de la technique le plus proche de l'objet de la revendication 1 et divulgue: Un dateur configurable par ordinateur tel qu'il peut être relié par un cordon informatique à un ordinateur.

L'objet de la revendication 1 diffère de ce document en ce que, le cachet est de tampon humide et comprend des éléments ajustables manuellement et/ou automatiquement et se bloque dans le cas où il n'est pas relié à l'ordinateur.

Le problème objectif que la présente invention se propose de résoudre peut être considéré comme : Comment trouver une alternative à la solution proposée dans le document D2.

La solution proposée dans la revendication 1 implique une activité inventive au sens de l'art. 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

En effet, aucun document ne divulgue un cachet de tampon humide comprenant des éléments ajustables automatiquement ou manuellement, qui se bloque dans le cas où il n'est pas relié à l'ordinateur. L'homme du métier n'a aucune incitation pour parvenir à la solution proposée dans la revendication 1.

L'objet de la revendication 2 n'implique pas une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

L'objet des revendications 3 implique une activité inventive au sens de l'art. 28 de la loi 17/97 telle que modifiée et complétée par la loi 23/13.

**3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :**

L'objet de la présente invention est susceptible d'application industrielle au sens de l'article 29 de la loi 17-97 telle que modifiée et complétée par la loi 23-13, parce qu'il présente une utilité déterminée, probante et crédible.